



EXTRAIT
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 13 octobre 2023

dans les locaux d'Archéologie Alsace

à Sélestat

La séance est ouverte à 14h sous la présidence de Mme Catherine GREIGERT.

Sont présents : Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Lucien MULLER.

Est présent en visioconférence : Monsieur Francis KLEITZ.

Représentants de l'administration : Madame Julie HUSS, Monsieur Olivier MÉROT (CeA), Mesdames Sandrine BERNON, Emilie BRIAND, Héroïse KOEHLER, Messieurs Matthieu FUCHS, Cédric GIESSLER (AA).

Est présent en visioconférence : Monsieur Christophe DUCHENE (Paerie CeA).

Trois procurations de vote ont été données :

- De Monsieur Charles SITZENSTUHL à Madame Catherine GREIGERT
- De Monsieur Pierre BIHL à Monsieur Lucien MULLER
- De Madame Muriel SCHMITT à Monsieur Marcel BAUER

Secrétariat de séance : Mme Carole DROUET.

N° 532 : Gouvernance : Approbation du Procès-Verbal du dernier Comité Syndical du 16 juin 2023

Pour rappel, le Procès-verbal a été transmis par mail le 06/07/2023.

La Présidente demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler.

La Présidente propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2023.

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Mme Catherine GREIGERT,

APPROUVE à l'unanimité le Procès-Verbal du Comité Syndical du 16 juin 2023.

Pour extrait conforme :

La Présidente,



Certifié exécutoire au : 18/10/23

Catherine GREIGERT



EXTRAIT
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 13 octobre 2023

dans les locaux d'Archéologie Alsace

à Sélestat

La séance est ouverte à 14h sous la présidence de Mme Catherine GREIGERT.

Sont présents : Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Lucien MULLER.

Est présent en visioconférence : Monsieur Francis KLEITZ.

Représentants de l'administration : Madame Julie HUSS, Monsieur Olivier MÉROT (CeA), Mesdames Sandrine BERNON, Emilie BRIAND, Héroïse KOEHLER, Messieurs Matthieu FUCHS, Cédric GIESSLER (AA).

Est présent en visioconférence : Monsieur Christophe DUCHENE (Paerie CeA).

Trois procurations de vote ont été données :

- De Monsieur Charles SITZENSTUHL à Madame Catherine GREIGERT
- De Monsieur Pierre BIHL à Monsieur Lucien MULLER
- De Madame Muriel SCHMITT à Monsieur Marcel BAUER

Secrétariat de séance : Mme Carole DROUET.

N° 533 : Finances : Approbation de la neutralisation de l'amortissement 2023 du bâtiment

- Selon le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles D. 3321-3 complété par l'article L. 3332-2.
- Selon le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015.

L'instruction comptable M57 offre la possibilité d'introduire un dispositif spécifique pour permettre, après avoir inscrit les opérations relatives à l'amortissement des immobilisations et l'ensemble des autres dépenses et recettes du budget, de corriger un éventuel déséquilibre en utilisant la neutralisation.

Il vise ainsi à neutraliser budgétairement la charge de l'amortissement 2023 (360 649 €) du bâtiment de l'établissement pour le montant de **40 000 €**, ce qui va constituer une opération d'ordre budgétaire se traduisant par :

- 1/ la constatation de l'amortissement des biens conformément au plan d'amortissement (dépense 68, recette au compte 28)
- 2/ la reprise de la quote-part des subventions reçues y afférentes (dépense au compte 139, recette au compte 777)
- 3/ la neutralisation de la part de l'amortissement à hauteur de 40 000 € (dépense au compte 198, recette au compte 77681)

La dotation aux amortissements inscrite au budget primitif 2023 est de 650 000 €, la part de la neutralisation à 40 000 € représente ainsi 6 % de la valeur amortissable des biens de l'actif.

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Mme Catherine GREIGERT,

APPROUVE à l'unanimité la neutralisation budgétaire totale au titre de l'exercice 2023 de l'amortissement du bâtiment pour 40 000 €.

Pour extrait conforme :

La Présidente,



Certifié exécutoire au : 18/10/23

Catherine GREIGERT



EXTRAIT
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 13 octobre 2023

dans les locaux d'Archéologie Alsace

à Sélestat

La séance est ouverte à 14h sous la présidence de Mme Catherine GREIGERT.

Sont présents : Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Lucien MULLER.

Est présent en visioconférence : Monsieur Francis KLEITZ.

Représentants de l'administration : Madame Julie HUSS, Monsieur Olivier MÉROT (CeA), Mesdames Sandrine BERNON, Emilie BRIAND, Héroïse KOEHLER, Messieurs Matthieu FUCHS, Cédric GIESSLER (AA).

Est présent en visioconférence : Monsieur Christophe DUCHENE (Paerie CeA).

Trois procurations de vote ont été données :

- De Monsieur Charles SITZENSTUHL à Madame Catherine GREIGERT
- De Monsieur Pierre BIHL à Monsieur Lucien MULLER
- De Madame Muriel SCHMITT à Monsieur Marcel BAUER

Secrétariat de séance : Mme Carole DROUET.

N° 534 : Finances : Approbation de la régularisation de subventions amortissables et du compte de résultat (C/1068)

Les subventions d'investissement de la CeA perçues au titre des exercices 2019 et 2020 concernent des immobilisations sur des projets amortissables. La subvention aurait dû être enregistrée au compte 1313 pour 746 450 € et amortissable sur 15 ans.

Afin de corriger l'actif, il convient de passer des écritures de correction :

- Annulation des titres émis sur l'exercice antérieur au compte 1323 (mandat)
- Réémission au compte 1313 (titre)

Par ailleurs, les transferts de subvention non constatés doivent être comptabilisés. Le résultat aurait dû être impacté, le compte 1068 peut donc être utilisé afin d'impacter le C/13913 témoignant du transfert de subvention :

- Débit du compte 13913
- Crédit du compte 1068

Il s'agit d'une opération non budgétaire. Elle est justifiée par délibération car le compte 1068 est augmenté de 137 546 € et se traduit par la :

- Création des fiches d'inventaires et intégration des amortissements sur 15 ans avec régularisation à compter du 1^{er} janvier 2020

Description du bien	N° d'inventaire	Valeur subventionnable	Durée amortissement	amortissement 2020	amortissement 2021	amortissement 2022
Subvention Départementale 2019	2023SUBVDEPART20	570 300,00 €	15 ans	38 020,00 €	38 020,00 €	38 020,00 €
Subvention Départementale 2020	2023SUBVDEPART21	176 150,00 €	15 ans	/	11 743,00 €	11 743,00 €
				Total annuel amortissable		49 763,00 €

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Mme Catherine GREIGERT,

APPROUVE à l'unanimité la régularisation du compte de résultat à hauteur de 137 546 €.

Pour extrait conforme :

La Présidente,



Certifié exécutoire au : 18/10/23

Catherine GREIGERT



EXTRAIT
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 13 octobre 2023

dans les locaux d'Archéologie Alsace

à Sélestat

La séance est ouverte à 14h sous la présidence de Mme Catherine GREIGERT.

Sont présents : Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Lucien MULLER.

Est présent en visioconférence : Monsieur Francis KLEITZ.

Représentants de l'administration : Madame Julie HUSS, Monsieur Olivier MÉROT (CeA), Mesdames Sandrine BERNON, Emilie BRIAND, Héroïse KOEHLER, Messieurs Matthieu FUCHS, Cédric GIESSLER (AA).

Est présent en visioconférence : Monsieur Christophe DUCHENE (Paerie CeA).

Trois procurations de vote ont été données :

- De Monsieur Charles SITZENSTUHL à Madame Catherine GREIGERT
- De Monsieur Pierre BIHL à Monsieur Lucien MULLER
- De Madame Muriel SCHMITT à Monsieur Marcel BAUER

Secrétariat de séance : Mme Carole DROUET.

N° 535 : Finances : Approbation de la Décision Modificative n° 1

La décision modificative intègre des ajustements en section de fonctionnement et en section d'investissement qui ne peuvent pas être intégrées au moment du vote du budget primitif et qui répondent au niveau d'activité opérationnelle, de la régularisation de la subvention amortissable et de la neutralisation de l'amortissement du bâtiment.

Ils ont pour conséquence d'augmenter le budget de fonctionnement de 250 000 € et de porter les crédits ouverts à hauteur de 6 350 000 € et pour le budget d'investissement de 840 000 € lié aux opérations d'ordres et qui affiche une section équilibrée à 1 905 000 €.

En fonctionnement :

En dépense :

- **Chapitre 012** (charges de personnels) : l'inscription de 160 000 € pour permettre le recrutement jusqu'à la fin de l'exercice des saisonniers et des contrats d'accroissement d'activités.
- **Chapitre 023** (virement à la section d'investissement) : l'inscription de 90 000 € va permettre d'alimenter la section d'investissement sur les opérations de neutralisation des amortissements du bâtiment et de l'intégration de la subvention amortissable.

En recette :

- **Chapitre 70** (produits de services) : inscription de 160 000 € de recettes de fouilles supplémentaires, pour porter le niveau de recettes attendues à 3 016 000 €.
- **Chapitre 77** (opérations réelles) : inscription de 90 000 € pour la recette de la neutralisation des amortissements du bâtiment (40 000 €) et de la reprise de la subvention amortissable (50 000 €).

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Virement à la section d'investissement (chapitre 023)	90 000,00 €	Produits des services (chapitre 70)	160 000,00 €
Charges à caractère général (chapitre 011)		Subventions et dotations (chapitre 74)	
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	160 000,00 €	Produits divers (chapitre 75)	

Charges diverses (chapitre 65)		Autres produits de charges (chapitre 77)	90 000,00 €
Charges financières (chapitre 66)		002 Excédent reporté	
Charges exceptionnelles (chapitre 67)			
Total mouvements	250 000,00 €	Total mouvements	250 000,00 €

En investissement :

En dépense :

- **Chapitre 13** (subvention d'investissement) : l'inscription de 800 000 € pour permettre les écritures de régularisation de la subvention amortissable sur les exercices antérieurs (750 000 €) et de reprise (50 000 €).
- **Chapitre 19** (régularisation) : l'inscription pour intégrer la neutralisation des amortissements du bâtiment à hauteur de 40 000 €.

En recette :

- **Chapitre 13** (Subvention) : inscription de 750 000 € pour permettre les écritures de régularisation de la subvention amortissable sur les exercices antérieurs.
- **Chapitre 021** (virement de la section de fonctionnement) : l'inscription de 90 000 € de la section de fonctionnement qui prendra en charge la neutralisation des amortissements du bâtiment.

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Reprise des subventions transférables (chapitre 13)	800 000,00 €	Produits des cessions (chapitre 024)	
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)		Subventions (chapitre 13)	750 000,00 €
Immobilisations corporelles (chapitre 21)		Amortissements (chapitre 28)	
Immobilisations en cours (chapitre 23)		Virement de la section de fonctionnement	90 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)		002 Excédent reporté	

Neutralisation et régularisation (chapitre 19)	40 000 ,00€		
Total mouvements	840 000 ,00 €	Total mouvements	840 000,00 €

Les sections sont équilibrées en recettes et en dépenses.

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Mme Catherine GREIGERT,

APPROUVE à l'unanimité la Décision Modificative n°1.

Pour extrait conforme :

La Présidente,



Certifié exécutoire au : 18/10/23

Catherine GREIGERT